

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-44

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **28 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°2
TERRASSEMENT / VRD : AVENANT N°2**

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°2 (Terrassement / VRD) a été attribué à l'entreprise CASTEL Père et Fils (15100 Saint-Flour) pour un montant de 86 607,68 € H.T.

Pour rappel, un avenant N° 1 a porté le montant du marché à 87 507,68 € H.T.

Des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires et des travaux sont non réalisés.

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 3 680,00 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 91 187,68 € H.T.

La Commission des marchés publics, réunie le Lundi 10 Mars 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant N°2 du lot N°2 (Terrassement / VRD) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise CASTEL Père et Fils pour un montant en plus-value de 3 680,00 € H.T.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,



Floris PAROUD

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Flour
Hôtel de ville
1 place d'Armes – BP36
15100 SAINT FLOUR Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Castel Père et Fils
4 avenue du Sailhant
15100 Saint-Flour

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une crèche collective de 48 places
Lot N°2 : Terrassement / VRD**

Date de la notification du marché public: **13 octobre 2023**

Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**

Montant initial du marché public:

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 86 607,68 €**
- **Montant TTC : 103 929,21 €**

Montant du marché public après avenant N°1 :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 87 507,68 €**
- **Montant TTC : 105 009,21 €**

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations complémentaires.

Selon Ordre de service N°4 en date du 3 février 2025

Selon devis N°DV00002394 en date du 20 janvier 2025:

- Montant H.T. : 16 510,00 €

Divers travaux :

- Caniveau et bordure y compris regard grille et raccordement au réseau d'eau pluvial en périphérie du débord de toit
- Réalisation d'un muret de soutènement
- Reprise des soubassements bétons
- Fourniture et pose d'une clôture rigide H 1,50 m en tête de talus
- Reprofilage du talus pour adoucir la pente

Le présent avenant a également pour objet les modifications suivantes :

Des travaux non réalisés comme mentionné sur ***l'ordre de service N°4 en date du 3 février 2025*** pour un montant de :

- Montant H.T. : -200,00 €

Suppression d'une bouche incongelable

Selon Ordre de service N°5 en date du 14 février 2025

Selon devis N°DV00002403 en date du 5 février 2025:

- Montant H.T. : - 12 630,00 €

- Suppression de la résine gravillonnée drainante : - 20 000,00 € H.T.
- Suppression de la bordure pierre naturelle : -1 400,00 € H.T.
- Enrobé clair non grenailé à la place de la résine, regard grille, raccordement, bordurette, bordures P3 : 8 770,00 € H.T.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 680,00 €
- Montant TTC : 4 416,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,29 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 91 187 ,68 €
- Montant TTC : 109 425,21 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CASTEL SIERRE JEAN gérant SARL CASTEL	à St-Flour	 CASTEL SARL TRAVAUX PUBLICS - AGRICOLES - TRANSPORT 4, avenue du Saillhart - 15100 - SAINT FLOUR Tél. 04 71 23 29 15

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Mail : accueil@castelbtp.fr
SIRET : 335 106 126 00022 - APE : 0161Z
TVA intracommunautaire : FR 11335106126

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-Flour, le ..27 MARS 2025

Signature


Le maire

Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 19 mars 2025 10:26
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-44

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-44, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-44-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-44

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.2 : Terrassement / VRD : Avenant N.2

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 27 mars 2025 19:13
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-44

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-44, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250327-17-03-2025-44-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-44

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.2 : Terrassement / VRD : Avenant N.2

Date de décision : 27/03/2025

Date de transmission : 27/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>